

BUREAU DE DIRECTION

Président
Raymond Mayer
Vice-président
André Maheux
Secrétaire
Henri Yelle
Trésorière
Nicole Forest
Président sortant
Gabriel Garneau

20^e Assemblée annuelle de l'AREP, le mercredi 21 mai 2008,

CONVOCAATION

L'Association des retraités de l'École Polytechnique, AREP, convoque tous ses membres à sa 20^e Assemblée annuelle qui se tiendra le mercredi 21 mai 2008 à 9h30 en la salle A-416 de l'École Polytechnique.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'Assemblée de l'AREP, le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle et celui de l'Assemblée générale extraordinaire tenues le 30 mai 2007.

Nous vous prions de lire les documents pour en éviter la lecture en assemblée. Comme il est très difficile de modifier tout document en assemblée, nous vous demandons de faire toute proposition de changement auprès du soussigné au (514) 384-2522 ou à henri.yelle@polymtl.ca au plus tard le mardi 13 mai.

Voilà une occasion à ne pas manquer de revoir vos anciens collègues de travail. Inscrivez-la dès maintenant à votre agenda.

Vous devrez utiliser le stationnement du pavillon Lassonde. Apportez votre billet à la salle de réunion; il sera échangé pour un billet vous permettant de sortir du stationnement sans frais.

Le Secrétaire de l'AREP au nom du Bureau



Henri Yelle

P.-S. :

Si vous êtes en règle avec votre Association, merci; si vous voulez le devenir, il suffit de communiquer avec la trésorière ou le secrétaire.

BUREAU DE DIRECTION

Président
Raymond Mayer
Vice-président
André Maheux
Secrétaire
Henri Yelle
Trésorière
Nicole Forest
Président sortant
Gabriel Garneau

20^e Assemblée annuelle, le mercredi 21 mai 2008 , 9h30
Salle A-416 à l'École Polytechnique

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès verbal de la 19^e Assemblée générale tenue le 30 mai 2007
Adoption
Affaires découlant
4. Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mai 2007
Adoption
Affaires découlant
5. Indexation annuelle de la rente : le point
6. Rapports de la trésorière et de la vérificatrice
7. Élections au bureau
8. Clôture de l'assemblée

NOTE:

Pour tout autre sujet que vous souhaiteriez discuter lors de cette assemblée, vous êtes prié d'en aviser le Secrétaire à l'adresse ci-dessous, par téléphone au (514) 384-2522 ou par courriel à henri.yelle@polymtl.ca, **au plus tard le mardi 13 mai 2008**.

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

PROCÈS-VERBAL DE LA 20^e ASSEMBLÉE ANNUELLE

tenue le mercredi 21 mai 2008, à 9 h 30 au A-416 de l'École Polytechnique

Étaient présentes: Environ 35 personnes

Président d'Assemblée: Raymond Mayer, président de l'AREP

Secrétaire d'Assemblée: Henri Yelle, secrétaire de l'AREP

1. Ouverture de l'Assemblée

Le Président ouvre l'Assemblée à 9 h 45

Le quorum est constaté (plus de 15 membres).

2. Adoption de l'ordre du jour

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

6-a: Candidats aux postes de membres au Comité de retraite

7-a : Période de questions

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que modifié.

3. Procès-verbal de la 19^e Assemblée annuelle tenue le mercredi 30 mai 2007

a) Adoption

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 19^e Assemblée annuelle est adopté à l'unanimité en Assemblée sans modification.

b) Affaires qui en découlent

Les finances sont bonnes.

La constitution a été modifiée telle que votée.

4. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mai 2007

a) Adoption

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2007 est adopté à l'unanimité en Assemblée sans modification.

b) Affaires qui en découlent

Le problème de l'indexation de 2003 est réglé.

Quelques vérifications à l'interne ont permis de confirmer que les corrections octroyées sont correctes.

Pas de réponse encore pour le cas des retraités décédés sans survivant.

Le Bureau est félicité pour son action dans ce règlement.

5. Indexation annuelle des rentes

Des irrégularités se sont glissées dans le mécanisme de l'indexation annuelle accordée à chaque 1^{er} janvier lors du référendum de mai 2002.

Première irrégularité :

Dans son libellé, le référendum de mai 2002 accorde automatiquement le second 50% d'indexation à l'IPC si la réserve de contingence du fonds du régime égale ou dépasse deux fois la cotisation annuelle de l'École.

Or, dans la modification au règlement déposée à la Régie des rentes du Québec en 2003, l'École ajoute une condition supplémentaire pour que le deuxième 50% d'indexation soit accordé : que le régime soit solvable à 100%.

Deuxième irrégularité :

Dans un référendum en novembre 2005, l'École demande l'autorisation de récupérer les cotisations qu'elle aurait pu devoir verser pour assurer la solvabilité du fonds. Le résultat du référendum accorde l'autorisation.

Mais, dans le règlement tel que modifié, et déposé à la Régie des rentes du Québec, l'École s'accorde priorité dans la récupération de ses cotisations sur l'octroi automatique du second 50% d'indexation qui est toujours soumis aux deux conditions précédentes.

Troisième irrégularité :

Les dernières négociations (2007) que l'École a mené avec tous ses syndicats, en absence complète des représentants des retraités, ont porté en partie sur des modifications aux règlements du Régime de retraite. Or, certaines de ces modifications touchent les retraités, entre autres, le recours futur au référendum et la priorité de l'École dans la récupération de ses cotisations. Les modifications négociées ont été entérinées par un référendum en janvier 2008.

Ce référendum est illégitime parce que les retraités ont été mal informés et en retard de ses implications et traités d'une façon inéquitable lors des négociations. Maintenant, ce référendum officialise les trois conditions comme nécessaires à l'accord automatique du deuxième 50% d'indexation, soit que 1- la réserve de contingence du fonds du régime égale ou dépasse deux fois la cotisation annuelle, 2- l'École s'accorde priorité dans la récupération de ses cotisations, 3- que le Régime soit solvable à 100%.

Les actions du Bureau :

- Le Bureau a dénoncé ces irrégularités via les retraités membres du Comité de retraite. La réponse a été que le Comité de retraite administre le régime selon les règlements en vigueur.
- Le Bureau a dénoncé ces irrégularités auprès de la Régie des rentes du Québec. La réponse a été que la Régie enregistre les modifications qu'on lui soumet en autant qu'elles ne contreviennent pas à la loi sur les régimes de retraite complémentaires. La Régie ne s'ingère pas dans les procédures internes des régimes. La Régie nous suggère de s'adresser aux tribunaux compétents.

6. Rapports de la trésorière et de la vérificatrice

La Trésorière présente son rapport pour l'année se terminant le 30 avril 2008. On y trouve les informations suivantes :

SOLDE au 1^{er} mai 2007 2751,31\$

REVENUS

Cotisations	3717,00	
Divers	0,00	
		<hr/>
		6 468,31\$

DÉPENSES

Fournitures de bureau	158,58	
Documents aux membres	1 879,36	
Frais de représentation	0,00	
Frais de déplacement	439,15	
Divers	31,12	
		<hr/>
		2508,21 \$

SOLDE au 30 avril 2008

3960,10\$

En raison de son absence à l'Assemblée, la Vérificatrice a fait parvenir au Bureau une lettre qui confirme l'exactitude des résultats financiers présentés à l'Assemblée par la trésorière.

6-a. Élection des représentants au Comité de retraite

Les mandats des deux retraités au Comité de retraite, MM Jean Rousselet et Gabriel Garneau, viennent à échéance.

Il faudra élire deux nouveaux représentants lors de la réunion du Régime de retraite le 11 juin prochain.

Après consultation et, en salle, deux retraités, MM Louis Courville et Michel Rigaud, se portent volontaires pour siéger au Comité de retraite.

Leur candidature est proposée, appuyée et acceptée à l'unanimité.

7. Élections au Bureau

Tous les mandats des membres du Bureau viennent à échéance à ce moment.

Une nouvelle composition du Bureau est ainsi proposée :

Président :	Jean Rousselet
Vice président :	André Maheux (renouvellement)
Trésorière :	Nicole Forest (renouvellement)
Secrétaire :	Henri Yelle (renouvellement)
Président sortant :	Raymond Mayer

La proposition est appuyée et acceptée à l'unanimité.

Il est proposé de nommer Mme Jeanne Robitaille comme vérificatrice pour une nouvelle période de deux ans.

Appuyé et accepté à l'unanimité.

7-a. Période de questions

Il est suggéré, à l'avenir, d'annexer à l'avis de convocation ou à l'ordre du jour, la liste des nouveaux retraités et des retraités décédés durant l'année.

Il est suggéré de considérer une augmentation de la cotisation annuelle à l'AREP (actuellement, elle est de 12\$ / année).

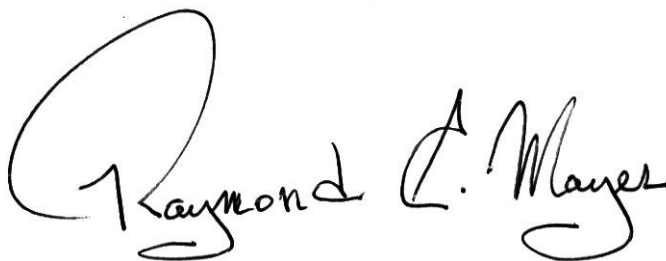
Il est suggéré de faire parvenir une partie des bulletins et des communications aux membres via le courrier électronique.

8. Clôture de l'Assemblée

À 11h30, l'ordre du jour est épuisé et le Président déclare l'Assemblée close.



Henri Yelle
Secrétaire



Raymond Mayer
Président

Adopté le 21 mai 2009